



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B(S-XXIII)/1
10 avril 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS...

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Vingt-troisième session extraordinaire
Genève, 8-12 mai 2006
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Le point de l'application du Consensus de Saõ Paulo.
3. Renforcement des trois piliers de la CNUCED:
 - a) Formation de consensus;
 - b) Recherche et analyse;
 - c) Coopération technique.
4. Débat d'orientation de haut niveau et action à mener.
5. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Conseil.

* Le présent document n'a pas pu être soumis plus tôt parce qu'il a fallu tenir des consultations intergouvernementales sur l'ordre du jour de l'examen à mi-parcours.

II. ANNOTATIONS

Point 1: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

1. L'ordre du jour provisoire figure dans la section I qui précède.
2. L'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session extraordinaire du Conseil et les modalités de base de l'examen à mi-parcours ont été approuvés pendant les consultations informelles tenues par le Président du Conseil. L'objet de l'examen à mi-parcours est non seulement de faire le point de l'application du Consensus de São Paulo, mais encore de prendre en considération les principaux événements et les faits nouveaux qui se sont produits depuis la onzième session de la Conférence et de donner des indications précises quant à l'orientation des travaux de la CNUCED au cours des deux prochaines années, c'est-à-dire d'ici à la douzième session de la Conférence.
3. Les modalités de l'examen à mi-parcours sont claires. Il se déroulera dans le cadre de trois réunions officielles, à partir du mois de mai. La première, qui débutera le 8 mai sera principalement destinée à faire le point de l'application du Consensus de São Paulo. La deuxième, qui s'ouvrira le 12 juin, sera axée sur le renforcement des trois piliers de la CNUCED. La troisième, en septembre, comprendra un débat d'orientation au niveau le plus haut possible, après quoi les participants feront la synthèse des résultats des trois réunions et adopteront un texte final.
4. La vingt-troisième session extraordinaire sera donc divisée en trois parties. La première (en mai) sera consacrée au point 2, la deuxième (en juin) au point 3 et la troisième (en septembre) aux points 4 à 7.
5. Des programmes détaillés seront établis pour chaque partie de la session extraordinaire. Un additif à l'ordre du jour sera également publié lorsqu'on aura des précisions sur l'examen des trois piliers de la CNUCED et que les États membres auront choisi et approuvé le thème du débat de haut niveau.

Point 2: Le point de l'application du Consensus de São Paulo

6. Pendant les consultations informelles tenues par le Président du Conseil, il a été décidé de se fonder sur le paragraphe 9 du Consensus de São Paulo, aux termes duquel «les résultats obtenus dans l'application des textes de Bangkok et de São Paulo devraient faire l'objet d'un examen intergouvernemental. Le Conseil du commerce et du développement devrait en particulier procéder, en 2006, à un examen à mi-parcours».
7. Le secrétariat est en train de dresser un bilan (document TD/B(S-XXIII)/2) sur la base des quatre thèmes subsidiaires du Consensus de São Paulo.

Point 3: Renforcement des trois piliers de la CNUCED:

- a) **Formation de consensus;**
- b) **Recherche et analyse;**

c) Coopération technique.

8. Le Conseil procédera à un examen destiné à renforcer et améliorer les trois piliers de la CNUCED. L'additif à l'ordre du jour donnera de plus amples renseignements sur cet examen et la documentation disponible.

Point 4: Débat d'orientation de haut niveau et action à mener

9. Le thème et les modalités précises du débat d'orientation de haut niveau seront indiqués dans l'additif au présent ordre du jour.

10. En étudiant l'action à mener, les États membres devront également prendre en considération l'évolution de la situation générale ainsi que les principaux événements et faits nouveaux qui se sont produits depuis la onzième session de la Conférence.

Point 5: Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:

– **Incidences administratives et financières des décisions du Conseil**

11. Le Conseil sera informé pendant la session des incidences administratives et financières des propositions dont il pourrait être saisi.

Point 6: Questions diverses

Point 7: Adoption du rapport du Conseil

12. Le Conseil pourrait autoriser le Rapporteur à établir le texte définitif du rapport de sa vingt-troisième session extraordinaire. Il est prévu qu'à chaque partie de l'examen à mi-parcours un rapport sera établi, qui comprendra un résumé des déclarations officielles et, éventuellement, un résumé du Président, ainsi que les conclusions et les recommandations adoptées *ad referendum* – qui seront adoptées définitivement à la troisième partie de la session.
